

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° : EAU/AUT/25/0313 du 22 octobre 2025, l'Administration Communale de Betzdorf est autorisée à procéder à la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et raccordement au réseau d'eau potable existant ainsi qu'aux réseaux de canalisations à Roodt-sur-Syre.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 4 novembre 2025.

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal, *f.f.*
Bozic Draganc



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu